



SEANCE du 21 novembre 2025

Présents :

M. Maxime DEGEY, Président;
Mme Véronique BONNI, Mme Michelle HABETS, Vice-Présidentes;
M. Freddy LEJEUNE, Mme Nathalie THONNISSEN, M. Jérôme COCHART, M. Benoit DEFAUWES,
M. Marc DROUGUET, Mme Victoria VANDEBERG, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M.
Philippe GODIN, M. Benjamin HOUET, M. Nicolas TEFNIN, M. Luc DELVAUX, M. Philippe
BOURY, Mme Alice JACQUINET, M. Fabien BELTRAN, M. Jean-Luc NIX, Bourgmestres;
M. Luc LEJEUNE, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

Monsieur DEGEY, Président de Zone ouvre la séance publique.

Communication(s) :

1. *Point sur la trésorerie et les dotations communales*
2. *Relevé des marchés publics en cours*
3. *Rapport trimestriel – Présentation du 3^{ème} trimestre 2025*
4. *Compte 2024 – Approbation du Gouverneur – Notification*
5. *Convention provinciale 2025 - Courrier du SPF Intérieur*
6. *Frelons asiatiques – Facturation*

Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Procès-verbal approuvé

Emprunts 2026 – Marché conjoint avec la Ville de Verviers – Cahier des charges et convention

Monsieur HALIN réitère sa demande de consultation auprès des autres communes afin de comparer les taux et de choisir le plus intéressant pour la Zone.

DÉCIDE :

- Art. 1.** De donner son accord pour adhérer pour un an, jusqu'au 31 décembre 2026, au nouveau marché des emprunts avec la Ville de Verviers ;
Art. 2. D'approuver les conditions de marché du cahier des charges n°01/2026 ;
Art. 3. D'approuver le projet de convention conjointe.

Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition de matériel pour le laboratoire ARI » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

- Art. 1.** : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;
Art. 3. : Retenir l'exception "absence de concurrence pour raisons techniques" ;
Art. 4. : Consulter la société DRÄGER BELGIUM NV, Heide, 10 à 1780 WEMMEL ;
Art. 5 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/72309-56 du service extraordinaire de l'exercice 2025 ;
Art. 6 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

M. Fabien BELTRAN quitte la séance avant la discussion du point.

Acquisition de tenues feu de forêt - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - UGAP

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition de 117 tenues feu de forêt via l'UGAP, et approuver la dépense pour un montant de 80.022,44 € sur l'article 351/74410-51 présentant un crédit de 80.071,30 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Intercommunale IMIO - Convocation à l'AG - Approbation des points portés à l'ordre du jour

DÉCIDE : par x voix « pour », x voix « contre » et x « abstentions

D'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du **1er décembre 2025** qui nécessitent un vote.

Art. 1. : d'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

Point sur le plan stratégique ;

1. **Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.**

Art. 2 : de charger le Collège de Zone de veiller à l'exécution de la présente décision ;

Art. 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

La séance publique est levée.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

Corinne LIEGEOIS.

Le Président,

Maxime DEGEY